

ASSISTANCE REVISION CONTROLE

Société de Commissaires aux comptes inscrite à la CRCC Grande Aquitaine
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros
Siège social: BAYONNE – Espace Rive Gauche – 66 Allées Marines
320 694 995 RCS BAYONNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 31 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre
et le mardi trente et un décembre, à seize heures,

Les membres de la société "ASSISTANCE REVISION CONTROLE" se sont réunis au siège social, sur convocation du Président de la société.

Il a été établie une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, agissant en son nom personnel et /ou comme mandataire.

Monsieur Jean LISSARRAGUE préside la séance en sa qualité de Président de la société.

La feuille de présence, permet de constater que l'assemblée peut valablement délibérer à la majorité requise par les statuts.

Monsieur Jean LISSARRAGUE rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

En matière ordinaire :

- [...]]

En matière extraordinaire :

- **Transfert du siège social,**
- **Modification consécutive de l'article 3 des statuts,**
- **Pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités légales consécutives.**

Puis, Monsieur Jean LISSARRAGUE met à la disposition des associés :

☐ [...] **le texte des résolutions proposées à l'assemblée.**

Le Président déclare que les associés ont pu exercer leur droit d'information dans les conditions légales et réglementaires.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

[...]

Les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sont mises aux voix après délibération des associés :

EN MATIERE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

[...]

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

[...]

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

[...]

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION

[...]

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

CINQUIEME RESOLUTION

[...]

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

SIXIEME RESOLUTION

[...]

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

SEPTIEME RESOLUTION

[...]

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

HUITIEME RESOLUTION

[...]

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

EN MATIERE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de BAYONNE – Espace Rive Gauche – 66 Allées Marines à BAYONNE (64100) – 62 avenue du 8 Mai 1945.

L'article 3 des statuts sera modifié en conséquence.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal et, notamment, à la Société "JURIS CONSULTANT" SELARL dont le siège est à ANGLET (64600) Centre d'Affaires ERDIAN - 10, Allée de Véga, à l'effet d'accomplir les formalités induites par les décisions adoptées.

Ce pouvoir emporte celui de certifier "conforme" tous extraits ou toutes copies de documents.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL : LA PRESIDENCE

DocuSigned by:

Jean USSARRAGUE

FEC6611AA30946B...